



République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.26.004

Portant sur la maintenance et l'assistance à la solution du coffre-fort numérique CIRIL SECURITY

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er : Un contrat est passé avec la société CIRIL GROUP SAS., 49 Avenue Albert Einstein, B.P. 12074, 69603 VILLEURBANNE CEDEX, concernant la maintenance et l'assistance à la solution du coffre-fort numérique pour un montant annuel de 1 716,00 € HT, soit 2 059,20 € TTC. Ce montant est révisable annuellement.

Le contrat est conclu à compter du 1er décembre 2025 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois un an soit 5 ans au maximum.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

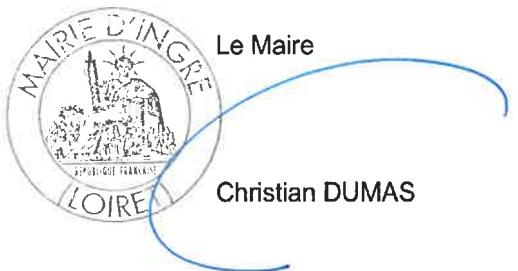
Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrise au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 14 janvier 2026



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : 14 janvier 2026

Publié ou notifié-le : 15 janvier 2026

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : VILLE INGRE
| Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_26_004
Objet :	Maintenance et l'assistance à la solution du coffre-fort numérique CIRIL SECURIT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20260114-DC_26_004-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20260114-DC_26_004-AR-1-1_0.xml	text/xml	902 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.26.004 - DECISION CONTRAT CIRIL-SECURITY.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20260114-DC_26_004-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	102.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 janvier 2026 à 15h12min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 janvier 2026 à 15h12min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 janvier 2026 à 15h12min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 janvier 2026 à 15h12min23s	Reçu par le MI le 2026-01-14

